

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 44/001/2009

ÉFAI

25 septembre 2009

Le Conseil des droits de l'homme adopte les conclusions de l'examen périodique universel sur le Vanuatu : Amnesty International se félicite de la nouvelle loi sur la famille

Amnesty International accueille favorablement un grand nombre des recommandations faites par différents États au Vanuatu, telles que la création d'une institution nationale des droits humains conforme aux Principes de Paris ; l'amélioration des conditions carcérales pour les prisonniers âgés de moins de 18 ans ; l'examen des règles et coutumes discriminantes à l'égard des femmes, et la mise à disposition de soins de santé et d'eau potable pour l'ensemble de la population.

Amnesty International salue également les progrès réalisés en matière de promotion et de protection des droits humains au Vanuatu ; elle se félicite en particulier de l'adoption par le Parlement, en juin 2008, de la Loi de protection de la famille, premier texte législatif des pays des îles du Pacifique portant spécifiquement sur la violence domestique. L'organisation exhorte maintenant le gouvernement à mettre en œuvre cet instrument législatif par le biais, notamment, de programmes de formation pour les personnes concernées et l'attribution des ressources nécessaires [cf. A/HRC/12/14, paragraphes 15-16 - *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*].

Amnesty International se félicite également des mesures qui sont en train d'être prises au Vanuatu pour réunir différentes lois, comme celles sur les pensions alimentaires et les biens matrimoniaux, en une seule et même loi sur la famille. Le Vanuatu doit maintenant veiller à ce que l'opinion publique soit dûment consultée lors de l'examen de la nouvelle loi sur la famille [A/HRC/12/14]. La communauté internationale devrait fournir au Vanuatu l'aide nécessaire pour que le pays puisse mener à bien une telle consultation.

Amnesty International accueille favorablement le fait que le gouvernement suive les étapes préliminaires de ratification de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; elle encourage le Vanuatu à ratifier également le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Un tel geste montrerait sans équivoque à la population du Vanuatu et à la communauté internationale que le gouvernement est prêt à s'attaquer aux problèmes en lien avec la pauvreté. Amnesty International demande instamment à la communauté internationale d'aider le Vanuatu à vaincre la pauvreté et le manque d'accès aux services de santé, à l'eau propre et à un habitat adapté.

Complément d'information

Le 25 septembre 2009, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté lors de sa 12^e session les conclusions de l'examen périodique universel sur le Vanuatu. Amnesty International a prononcé la déclaration orale ci-dessus avant l'approbation du rapport.

FIN